

**CONSULTATION RELATIVE A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION
DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE LUNEL-VIEL**

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC


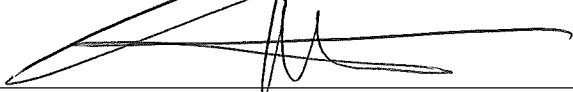

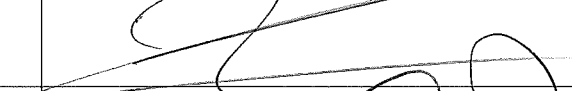
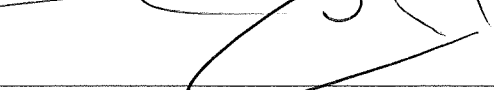

PROCES-VERBAL D'ANALYSE DES CANDIDATURES

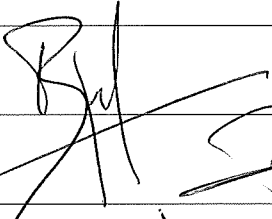


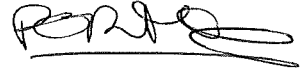
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{ER} juillet à 14h00, la Commission de délégation de service public constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, s'est réunie en vue **d'analyser les candidatures** reçues pour la consultation relative à la concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets de LUNEL-VIEL.

Date de convocation : 23 juin 2022	Nombre de membres en exercice : 6
Secrétaire de Séance : <i>Laurent SENET</i>	Nombre de membres présents ou représentés : <i>6</i>

La commission est composée comme suit :

LISTE DES PRESENTS	SIGNATURE
Membres avec voix délibérative	
Président, Fabrice FENOY	
Titulaire, Laurent SENET	
Titulaire, Olivier PENIN	
Titulaire, Michel CARLIER	
Titulaire, Jean-Michel ANDRIUZZI	
Titulaire, Antoine ROUSSEAU	

LISTE DES PRESENTS	SIGNATURE
<i>Membres avec voix consultative</i>	
Comptable public, Thierry MILAN	
DDPP 34, Frédéric BEIGUILMAN	
AMO, Nicolas PERILLAT-BOTONNET	
Directrice, Kristelle FOURCADIER	
Commande pub., Noémie PORTE	

- Le quorum est atteint OUI / NON

La Commission peut valablement délibérer.

La séance est ouverte.

1. PROCEDURE

Objet : CONSULTATION RELATIVE A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE LUNEL-VIEL

Passation : Articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 du Code général des collectivités territoriales et selon une " procédure ouverte " en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat Corsica Ferries (15 décembre 2006 Req n°298618).

Date d'envoi de la publicité :

- Envoyé au JOUE le 18 mars 2022 et publié le 21 mars 2022 ;
- Envoyé au BOAMP le 18 mars 2022 et publié le 21 mars 2022 ;
- Envoyé au Moniteur le 18 mars 2022 et publié le 21 mars 2022 ;
- Envoyé à Marchés Online le 18 mars 2022 et publié le 21 mars 2022 ;
- Publié le 21 mars 2022 sur le Site Internet du Syndicat : smepe.fr.

Date limite de réception des candidatures et des offres : 13 juin 2022 à 12 heures

2. CANDIDATURES RECUES

Les services du syndicat ont constaté la réception, avant la date limite, des candidatures suivantes :

Candidats	Identification du candidat
1	PAPREC ENERGIES
2	SOVAL
3	SUEZ RV ENERGIE
4	Groupement d'entreprises composé d'URBASER ENVIRONNEMENT et de SOCIETE MEDITERRANENNE DE NETTOIEMENT

3. ANALYSE DES CANDIDATURES

La Commission procède à l'examen des candidatures et vérifie que les entreprises candidates répondent aux critères mentionnés à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales :

- garanties professionnelles et financières,
- respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail,
- aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Le rapport d'analyse des candidatures est annexé au présent procès-verbal.

4. DECISION

Après examen des candidatures, la Commission décide d'admettre les candidats suivants à remettre une offre initiale :

PAPREC ENERGIES
SOVAL
SUEZ RV ENERGIE
Groupement d'entreprises composé d'URBASER ENVIRONNEMENT et de SOCIETE MEDITERRANENNE DE NETTOIEMENT

La Commission a levé la séance à *17h00* et dressé le présent procès-verbal signé par ses membres.

A Lunel-Viel, le 1^{er} juillet 2022
Le Président Fabrice FENOY

